

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ

En Pratique

ADMISSION

- Avoir plus de 16 ans.
- Bénéficier d'une RQTH

PUBLIC

- Les personnes handicapées bénéficiant de la RQTH ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail.
- Les salariés d'ESAT ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail.
- Les travailleurs handicapés en emploi (secteur public ou privé) qui rencontrent des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle.

LES SPÉCIFICITÉS DE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

- Un accompagnement sans limite de durée.
- Un placement rapide de la personne dans l'emploi.
- Un accompagnement adapté à la personne en situation de handicap.
- Un appui à l'employeur et au collectif de travail.
- Un référent emploi accompagné, interlocuteur privilégié.

QU'EST-CE QUE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ ?

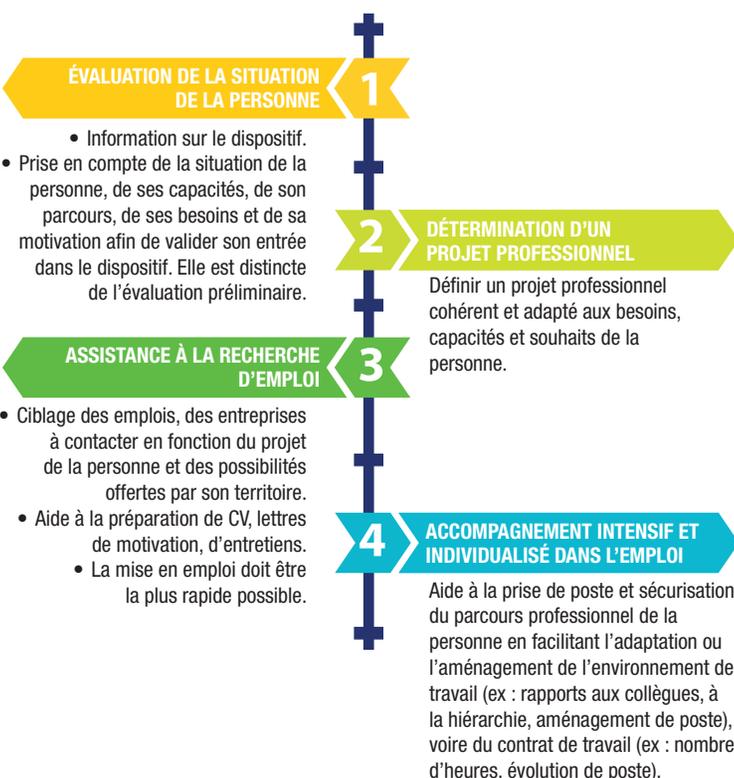
- Le dispositif emploi accompagné vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- Il comprend un accompagnement médico-social ainsi qu'un soutien à l'insertion professionnelle pour la personne et un accompagnement de son employeur.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOYEUR

Autant que nécessaire, les professionnels soutiennent l'employeur pour :

- identifier les leviers de professionnalisation ;
- adapter le poste et l'environnement de travail ;
- sensibiliser et former les équipes amenées à travailler avec la personne accompagnée ;
- prévenir et résoudre les éventuelles difficultés qui pourraient se présenter tout au long du parcours ;
- identifier et solliciter les structures relais.

LES 4 PHASES DE L'ACCOMPAGNEMENT



Dispositif Emploi Accompagné

Laurence DAL CIN
Directrice Adjointe
Tél. 03 25 83 12 40
dalcin.laurence@ladapt.net

Céline VAN BELLE
Formatrice
Tél. 03 25 83 49 34
vanbelle.celine@ladapt.net



LADAPT Aube
24, rue de la Paix
10000 TROYES
Tél. 03 25 83 12 40
Fax : 03 25 73 98 82
troys@ladapt.net